



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 28 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 24

- Pouvoirs : 4

- Excusé(e)s : 0

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-deux, le 28 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 21 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle Tavernier à Sérézin du Rhône, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Pascale LUCARELLI, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Communay)

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon)

Mme Frédérique LEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)

M. Roberto POLONI (Ternay) a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay)

Excusé(e)s :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Martine JAMES (Communay)

Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2022-103-5.2.3  
28/11/2022

Dates et lieux des Conseils Communautaires de l'année 2023

*Pierre BALLELIO, Président rappelle à l'assemblée que :*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Considérant** que la salle du conseil de la CCPO ne permet pas d'accueillir l'assemblée communautaire composée de 30 conseillers communautaires ;

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :***

- **RETIENT** que le conseil communautaire se réunira en 2023 de la façon suivante :
  - Le 23 janvier 2023 à l'Espace Louise Labé à SAINT SYMPHORIEN D'OZON
  - Le 27 février 2023 à la Salle des fêtes à COMMUNAY
  - Le 27 mars 2023 à l'Espace Jean Gabin à CHAPONNAY
  - Le 22 mai 2023 à la Salle des fêtes à MARENNES
  - Le 3 juillet 2023 au Foyer Rural à TERNAY
  - Le 2 octobre 2023 à la Salle des Pachottes à SIMANDRES
  - Le 27 novembre 2023 à la Salle Tavernier à SEREZIN DU RHONE

Télétransmise en Préfecture le - **1 DEC. 2022**

Affichée le

Certifiée exécutoire le - **1 DEC. 2022**

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALLELIO  
Président



*Ballesio*